ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

REPRÉSENTATION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'UNIONEUROPÉENNE

Conférence des Recteurs
Parlement européen
Direction générale interprétation et conférences

**« Diversité linguistique et dynamique des langues :
identité, altérité, démocratie. »**

Bruxelles
18 octobre 2012

Les sociolinguistes évaluent la diversité linguistique à près de 7000 langues, réparties avec de fortes disparités selon les continents : 32% en Asie (2165 langues), 30% en Afrique (2011 langues), 19% dans le Pacifique (1302 langues), 15% en Amérique (1000 langues) et 3% en Europe (225 langues). Il apparaît, en effet, que plus un continent est développé et plus ce développement est ancien, moins il y est parlé de langues. Des corrélations intrigantes semblent, ainsi, exister entre biodiversité et diversité linguistique : les zones les plus riches en espèces végétales et animales (propres aux pays les moins développés) sont aussi celles où se concentrent le plus grand nombre de langues (4800).
Parmi ces langues, 26,5% sont parlées par des communautés de 100 000 à 10 000 locuteurs, 29,4% par des communautés de 10 000 à 1000 locuteurs et 25,7% par des communautés de 1000 à 100 locuteurs : dans les deux cas, leur transmission et donc leur conservation, sont estimées en danger. 50 à 90% des langues parlées aujourd'hui pourraient, ainsi, avoir disparues demain, c'est-à-dire avant la fin de ce siècle, sans que ces disparitions ne soient compensées en proportion : le monde sera donc certainement plus uniforme d'un point de vue sociolinguistique.

Les ethnologues attribuent l'érosion de la diversité en général aux diverses formes que prend l'organisation politique, sociale et économique des communautés humaines, qui se caractérise en particulier par des phénomènes de rationalisation, de concentration, de normatisation et de standardisation : centralisation politique, urbanisation sociétale, mondialisations économiques et culturelles, processus non exempts de rapports de force très sélectifs et exclusifs et donc réducteurs de diversité, y compris linguistique.

8 langues sont actuellement parlées par plus de 100 millions de locuteurs : chinois, anglais, malais, espagnol, portugais, arabe, français, hindi, dont certaines de manière plus localisée que d'autres (hors migrants), les situant en trois groupes de diffusion : le chinois, le malais et l'hindi (niveau supercentral localisé) ; l'espagnol, le portugais, l'arabe et le français (niveau supercentral diffusé) ; l'anglais (niveau hypercentral).

Il apparaît que le processus naturel de promotion sociale, par lequel tout individu tente de s'élever, concourt à privilégier l'apprentissage et l'usage des langues super- et hypercentrales, au-delà des discours politiquement corrects de promotion du multilinguisme et de la diversité culturelle et donc linguistique.
Cette dynamique pousse les locuteurs des langues les moins parlées ou perçues, comme offrant moins d'opportunités économiques (périphériques, centrales et parfois même supercentrales), à renoncer à la transmission de leur langue, voire à son usage, tout au moins dans certains de ses compartiments expressifs.
Elle amène simultanément les élites, locuteurs de chacune de ces langues, à œuvrer et à se concerter dans des langues supercentrales, mais surtout dans celle hypercentrale, qui ne sont pas maîtrisées par la grande majorité des populations, quels que soient les efforts éducatifs faits, même dans les pays les plus favorisés, pour les enseigner. La situation est bien évidemment plus discriminante encore dans ceux en voie de développement, dans lesquels l'enseignement multilingue est par trop coûteux pour être réellement envisagé et surtout instauré, par-delà les recommandations aisées, mais peu réalistes des grandes institutions internationales et autres pays du Nord.

Dans les deux cas, cet état de fait est à l'origine d'un amoindrissement du tissu linguistique et d'une perte de fonctionnalités de très nombreuses langues (y compris supercentrales), mais aussi et surtout d'une dichotomie sociopolitique, qui isole, aux deux extrémités d'un *continum* social, ces élites d'un côté, et leurs peuples de l'autre, chacun demeurant en quelque sorte dans sa bulle, en dépit de toutes les ressources de communication et d'information mises en œuvre. Et les grandes institutions intergouvernementales et multilatérales ne sont pas épargnées par ce phénomène. Les premiers figurent de plus en plus une oligarchie disposant des outils linguistiques pour comprendre et agir sur le monde ; les seconds concevant la frustration et la suspicion de ceux qui n'ont pas accès, ne comprennent pas et rejettent donc inévitablement *a priori*, au bord, qu'ils sont, voire au fond, d'un fossé démocratique qui ne cesse de s'approfondir.

La difficulté à laquelle font, ainsi, face nos sociétés relève d'une étrange et subtile double dialectique entre une organisation civilisatrice, qui enrichit et appauvrit simultanément, en rationalisant dans des processus de domination exclusifs, et une dynamique universaliste unificatrice et standardisatrice, qui semble rapprocher les peuples physiquement et culturellement, mais heurte finalement leurs identités, voire les écrase, marginalisant ou faisant disparaître à jamais l'héritage culturel inestimable que constituent leurs langues.

Face à cette situation, des politiques linguistiques, aux différents niveaux de l'organisation humaine (associatif, communal, régional, provincial, national, intergouvernemental, international, multilatéral) tentent de contrarier, de ralentir, d'inverser l'érosion de la diversité linguistique, afin d'en maintenir la richesse créative et de se prémunir contre les crispations identitaires, qui se font jour ici et là. Elles portent sur la réglementation (statut et corpus des langues en présence), sur les régimes d'interprétation et de traduction disponibles (intercompréhension) et sur la

transmission (éducation et formation), y compris, dans les deux cas, en leurs potentialités d'instrumentalisation grâce aux nouvelles technologies.

En ce lieu : le Parlement européen, et plus largement au sein de l'Union européenne, le choix très remarquable a été fait d'un régime d'interprétation et de traduction intégral au sein des Institutions et d'une politique dynamique de recommandations et de soutien à des politiques d'apprentissage des langues étrangères dans les Etats.
Les orateurs et négociateurs de ces mêmes Etats, ainsi que les fonctionnaires européens eux-mêmes, disposent en conséquence de la possibilité de s'exprimer dans leur langue et ainsi dans leur culture, en ses concepts et conceptions propres. Les interprètes et traducteurs y sont des passeurs de sens et des ponts entre les langues et les cultures, au service de la Construction européenne, mais surtout de sa démocratie. On décrit souvent - ce qui n'est pas toujours très flatteurs pour eux - leurs cabines comme autant d'aquariums : gageons alors qu'ils figurent autant de poissons, se mouvant avec fluidité, dans l'onde des langues et des cultures, pendant que d'autres s'avèrent plus patauds et maladroits, dans un exercice d'apnée très contraint, qui les ramène constamment à la surface de leurs propres langue et culture maternelles, en leurs concepts, et ce en dépit de tous leurs efforts.
Dans les Etats, et par le moyen de programmes bien connus, le multilinguisme est encouragé, en sa faculté de communication et d'accès à une autre culture, mais aussi en celle d'altération - au sens premier de cette expression -, soit une potentialité de modification de soi, à la fois par une meilleure conscience de sa propre langue et culture par comparaison, et par la connaissance de celles d'autres communautés, qui ouvre les esprits à un autre regard, à un autre point de vue, à un autre angle de perception du réel et donc à la tolérance de l'altérité.

Cependant, en dépit de ces politiques linguistiques volontaristes, les derniers rapports font apparaître une érosion du multilinguisme et au sein des Institutions de l'Union - Parlement mis à part -, et parmi ses peuples, pourtant persuadés de ses potentialités et qui s'y déclarent très favorables, sans en faire l'effort.
Beaucoup reste donc à faire, d'une part, afin de convaincre chacun de faire appel aux interprètes et traducteurs en lieu et place de se complaire dans l'approximation de quelques formules mobilisables dans des langues fragilement maîtrisées, et de l'autre, afin d'améliorer leur usage et leur apprentissage diversifiés afin de compréhension.
Dans cet esprit, nul doute qu'éducation, formation et nouvelles technologies peuvent contribuer.

Puissent nos travaux aller en ce sens dans la grande tradition instaurée et par l'Union et par son Parlement.

Seul ce texte fait foi.

Stéphane LOPEZ
Adjoint au Représentant permanent
auprès de l'Union européenne
Organisation internationale de la Francophonie